Adhésion Mode d'emploi

La procédure à suivre est destinée à garantir, autant que faire se peut, que l'Université qui souhaite adhérer est bien toute entière concernée par son adhésion à la Fédération.

Procédure

1. Liste des pièces du « dossier d'information » adressé au demandeur par la FIED :
   - Lettre du Président de la FIED
   - Présentation de la FIED
   - Organigramme de l'association
   - Statuts de l'association
   - Présentation du site de la FIED : TELESUP
   - Les partenaires de la FIED
   - Adhésion « Mode d'emploi »
   - Fiche sur le calcul des cotisations
   - RIB de la FIED
   - Liste des adhérents
   - Fiche de déclaration d'adhésion et d'effectifs étudiants
   - Plaquette synoptique des formations des adhérents

C'est en particulier pour permettre d'étayer la présentation de la demande d'adhésion devant le CA du demandeur qu'est transmis ce dossier d'adhésion.

2. Formulation de la demande d'adhésion au président de la FIED par le chef d'Etablissement
3. Envoi au secrétariat de la FIED de l'extrait de décision du CA : Courriel info@fied-univ.fr
4. Etablissement par la suite d'une facture par le trésorier de la FIED (cf fiche calcul des cotisations)
3. La FIED adresse la facture au service concerné de l'université adhérente qui effectue le règlement au moyen du RIB de la FIED